Direction de la Planification et de l'Urbanisme
Service de la Réglementation Urbaine

Plan Local d'Urbanisme



REVISION GENERALE

1 - Rapport de Présentation

1E - Présentation des mesures envisagées pour éviter, réduire et si possible compenser les conséquences dommageables de la mise en œuvre du PLU sur l'environnement

PLU approuvé par DCC du 27/06/2013

toulouse métropole
COMMUNAUTÉ URBAINE

Toulouse Métropole
6, Rue René Leduc - B.P. 35 821
31505 Toulouse Cedex 5
t. 05 81 91 72 00 - f. 05 81 91 72 01
www.toulouse-metropole.fr

Sommaire

MESURES ENVISAGEES POUR EVITER, REDUIRE OU COMPENSER LES CONSEQUENCES DOMMAGEABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLU SUR L'ENVIRONNEMENT 5

MESURES RELATIVES AUX THEMATIQUES ENVIRONNEMENTALES 5
Les milieux naturels et les espaces agricoles 5
Principales mesures du PLU 5
Mesures du PLU pour la protection des zones Natura 2000 5
Préconisations complémentaires 5
Le paysage et le patrimoine 5
Principales mesures du PLU 5
La consommation d'espace 6
Principales mesures du PLU 6
La ressource en eau et les milieux aquatiques 6
Principales mesures du PLU 6
Risques et nuisances 6
Principales mesures du PLU 6
Choix énergétiques, les émissions de GES et la qualité d'air 6
Principales mesures du PLU 6
MESURES RELATIVES AUX PROJETS D'AMENAGEMENT FAISANT L'OBJET D'UNE OAP 7

INDICATEURS POUR L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE D'APPLICATION DU PLU 9

PADD COMMUNAUTAIRE 10
Partie I : UNE METROPOLE RESPONSABLE 10
Chapitre 1 : Répondre aux enjeux d'une croissance durable de la métropole toulousaine 10
Chapitre 2 : Privilégier l'autonomie des bassins et la proximité 10
Chapitre 3 : Permettre des parcours résidentiels pour tous et lutter contre l'exclusion 12
Partie 2 : Une métropole innovante et dynamique 13
Chapitre 1 : Valoriser l'économie de la connaissance comme enjeu d'avenir 13
Chapitre 2 : Optimiser le positionnement de la métropole 13
Chapitre 3 : Offrir une diversité de sites d'accueil économique, spécialisés et complémentaires 14
Partie 3 : Une métropole à vivre 15
Chapitre 1 : Mettre en œuvre une trame verte et bleue sur le territoire 15
Chapitre 2 : Affirmer un environnement urbain convivial 16
Chapitre 3 : Préserver les ressources 17
Chapitre 4 : Assurer la protection et la santé des habitants 18

Mesures envisagées pour éviter, réduire ou compenser les conséquences dommageables de la mise en œuvre du PLU sur l'environnement

Mesures relatives aux thématiques environnementales

Les milieux naturels et les espaces agricoles

Principales mesures du PLU

- Augmentation de la surface de zones naturelles et agricoles totales de 56 hectares environ et création de sous-zones mieux adaptées à chaque typologie d'espace : zone naturelle stricte NS, zone NJ pour les secteurs de jardins de tous types, zone NH pour les habitations situées en zone naturelle (ce qui permet aux bâtiments d'évoluer modérément sans pour autant impacter le milieu dans lequel ils se trouvent) ;
- Protection des réservoirs de biodiversité et principaux corridors par une zone naturelle stricte inconstructible : la zone Natura 2000 (Couloir garonnais), les ZNIEFF (Garonne et milieu riverains, le Touch et milieux riverains, Bois de Pouciquot), les Arrêtés Préfectoraux de Protection Biotope ainsi que les composants naturels identifiés comme un enjeu fort en termes de biodiversité (plan d'eau de la Maourine, coteaux du Sud Toulousain (Pech David, Pouvourville), l'Hers et ses milieux riverains, les différents canaux, Bois de Limayrac…), bénéficient de ce classement ;
- Création d'une zone agricole A couvrant près de 188 hectares ;
- Reconfiguration des EBC pour une meilleure adaptation à l'existant et pour une meilleure protection des individus isolés (identification de 2805 arbres supplémentaires par cet outil) ;
- Introduction de l'outil Espace Vert Protégé (EVP) au titre des articles L.123-1-5-7° et R.123-11 du Code de l'Urbanisme sur 68 hectares d'espaces verts.

Mesures du PLU pour la protection des zones Natura 2000

- Le PADD affirme en effet une volonté de protection du patrimoine naturel toulousain, et notamment le corridor garonnais ;
- Modifications de zonage en marge du site Natura 2000 permettent de renforcer la protection des sites Natural 2000 avec le passage notamment de certaines zones naturelles de loisirs (NL), de certaines zones urbaines en zones naturelles strictes ou agricoles ;
- Aucun nouvel emplacement réservé créé sur les sites Natura 2000 présents sur la commune.

Préconisations complémentaires

Chaque projet d'aménagement urbain concernant des espaces naturels (prairies, friches, …) devra s'assurer de la bonne prise en compte des milieux et des espèces présentes, au travers de la réalisation de véritables études naturalistes (milieux naturels – flore - faune) préalablement à la conception du projet. Selon les cas, de telles études devront être également menées dans le cadre de réaménagement d'espaces largement urbanisés : bâtiments anciens abritant des chauves-souris ou des oiseaux remarquables (hirondelles, Moineau friquet, …), jardins relictuels abritant des Hérissons d'Europe, présence du Lézard des murailles et de la Tarente de Maurétanie, …

A la suite de ces études, chaque projet s'efforcera d'intégrer la préservation de la biodiversité, par exemple par le maintien au sein des ZAC d'espaces de respiration (refuges et corridors) pour la nature.

Le paysage et le patrimoine

Principales mesures du PLU

- Identification de près de 951 façades et éléments architecturaux ainsi que 828 bâtiments préservés au titre de l'article L.123-1-5-7° du code de l'urbanisme ;
- Règlementation des aspects extérieurs des constructions et aménagements des abords dans l'article 11 permettant de maintenir, de restituer ou de compléter les ensembles urbains et architecturaux remarquables traditionnels : possibilité d'exiger l'utilisation de la brique sur tout ou partie de la façade du bâtiment faisant l'objet de la demande d'autorisation de construire ou de travaux ;
- Evolution du contenu de l'article 11 afin de définir l'exigence de l'intégration de tout projet, dans son ensemble comme dans chacune de ses composantes, à la composition du quartier dans lequel il s'inscrit.

La consommation d'espace

Principales mesures du PLU

Le PLU offre des possibilités de restructuration, de densification progressive du tissu existant (densification des axes structurants sous réserve d'une amélioration des transports en commun). Le renouvellement urbain vise à assurer une gestion économe de l'espace et constitue un des axes de l'évolution urbaine incontournable, dans un contexte de rareté foncière.

- Désignation des secteurs denses ou à densifier en fonction de la proximité des transports collectifs et en lien avec les préconisations du Grenelle de l'environnement ;
- Assouplissement des règles applicables en matière de hauteurs, de coefficient d'espaces verts, voire éventuellement de retrait par rapport à la voie et aux emprises publiques, à l'approche du Centre-Ville ou des secteurs à fort potentiel de développement ;
- Le règlement ne fait plus référence « aux niveaux » en termes d'étages (R+3, R+4…) mais conserve la notion de hauteur exprimée en mètre. Ceci ne permet plus de majorer les constructions existantes par l'équivalent d'un demi ou d'un étage.

La ressource en eau et les milieux aquatiques

Principales mesures du PLU

- Pas de densification possible des zones non desservies par le réseau d'assainissement collectif (maintien du zonage actuel, généralement N ou A) ;
- Toute création de réseaux neufs doit se faire selon un mode séparatif ;
- Obligation de mise en œuvre pour toute opération d'aménagement de solutions susceptibles de favoriser le stockage et l'infiltration des eaux pluviales afin d'alimenter la nappe phréatique d'une part et d'éviter la saturation des réseaux d'autre part ;
- Respect d'un débit équivalent à un coefficient d'imperméabilisation de 0,2 (soit 20% de l'unité foncière) imposé pour tout nouveau projet ;
- Autorisation des toitures terrasses qui agissent comme des bassins de rétention, en retenant l'eau temporairement avant de les rejeter dans les canalisations avec un débit contrôlé ;
- Réduction de l'imperméabilisation des aires de stationnement non couvertes par la mise en œuvre d'un traitement paysager.

Risques et nuisances

Principales mesures du PLU

- Intégration dans les documents graphiques du PLU (en superposition du zonage) des différentes zones de risques naturels et technologiques auxquels est soumis le territoire ;
- Intégration dans les annexes du PLU des différents PPR en vigueur ;
- Canalisations TIGF (Transport Infrastructures Gaz France) répertoriées dans les annexes du PLU, au plan de servitudes, pour être pris en compte en amont des projets d'urbanisme ;
- Les zones de vigilance sur l'usage du sol et du sous-sol liées aux sols pollués sont reprises dans les servitudes d'utilité publiques, sont bien intégrées au PLU.

Choix énergétiques, les émissions de GES et la qualité d'air

Principales mesures du PLU

- Intensifications prioritaires des quartiers et axes actuellement ou prochainement desservis par des transports en commun performants ;
- dérogation aux règles de hauteur, dans une limite de 3,5m, pour la mise en œuvre d'ouvrages en toiture et d'installations techniques nécessaires à l'utilisation des énergies renouvelables ;
- admission des toitures pouvant induire des pentes différentes de celles prévues par l'article 11 dans chaque zone, lorsque cela est rendu nécessaire pour la mise en œuvre de techniques en faveur des énergies renouvelables ;
- « bonus de constructibilité » sur certains secteurs, pour les opérations exemplaires en matière de performance énergétique, qui autorise une augmentation de 20% de la hauteur maximale imposée à l'article 10 du règlement ;
- Multifonctionnalité des quartiers : maintien des commerces et des services de proximité, notamment publics, afin de réduire les besoins en déplacements motorisés pour les usages quotidiens ;
- Politique de stationnement favorable à la réduction de la place de l'automobile : réduction de 25% du nombre minimum de places exigées dans les zones d'influence du TER, métro, tramway, et Bus à Haut Niveau de Service voire suppression totale de ce minimum en zone UC (hypercentre).

Mesures relatives aux projets d'aménagement faisant l'objet d'une OAP

Les principaux projets d'urbanisation portés par le PLU ont fait l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui présentent le site concerné, les enjeux urbains et environnementaux auxquels le projet devra répondre, les grands principes de composition urbaine retenus en conséquence, la vocation et la typologie de l'aménagement, ainsi que les orientations programmatiques et paysagères.

Dans la pièce III du rapport de présentation du présent PLU, chacune des OAP fait l'objet d'une évaluation de ses impacts, positifs et négatifs, sur les principales problématiques environnementales traitées dans le PLU : patrimoine naturel et biodiversité, paysage, ressource en eau (milieux, alimentation en eau potable, assainissement des eaux usées et pluviales, risques, déplacements).

Pour chacune de ces thématiques, des préconisations complémentaires aux mesures d'ores et déjà intégrées dans les OAP ont été formulées lorsque cela s'avérait nécessaire, au regard des impacts négatifs identifiés. Ces mesures ont été directement intégrées dans la pièce III du rapport de présentation « Analyse des incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du plan sur l'environnement », dans les tableaux d'analyse des impacts, au sein d'une colonne « préconisations complémentaires ».

Indicateurs pour l'évaluation environnementale d'application du PLU

L'article L.123-12-1 du code de l'urbanisme stipule que « *Trois ans au plus après la délibération portant approbation du plan local d'urbanisme (…) un débat est organisé (…) sur les résultats de l'application de ce plan au regard de la satisfaction des besoins en logements et, le cas échéant, de l'échéancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de la réalisation des équipements correspondants* ».

A ce jour, il n'y a pas d'échéancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation des zones AU, toutefois, cet indicateur est pris en compte.

L'article L.123-13-1 du code de l'urbanisme stipule que « *Lorsqu'un plan local d'urbanisme doit faire l'objet d'une évaluation environnementale (…) au plus tard à l'expiration d'un délai de six ans à compter de la délibération portant approbation ou de la dernière délibération portant révision de ce plan, à une analyse des résultats de son application, notamment du point de vue de l'environnement et de la maîtrise de la consommation des espaces* ». Conformément à l'article R.123-2-1, ces indicateurs doivent figurer dans le rapport de présentation.

Au-delà des indicateurs obligatoires au sens du code de l'urbanisme, la collectivité a mis en œuvre un certain nombre de politiques publiques nouvelles ou d'expérimentations, dont il est intéressant de pouvoir mesurer le résultat : nature en ville, protection du patrimoine, mesures en faveur de la diversité commerciale de proximité…

Dans cette perspective, les indicateurs présentés ont été retenus selon les axes et orientations définies dans le PADD communautaire, en sachant que la déclinaison territoriale de Toulouse s'inscrit dans les mêmes axes.

Il ne s'agit pas non plus de constituer un tableau de bord exhaustif de la satisfaction des besoins en logements, de l'ouverture à l'urbanisation, de la réalisation des équipements, de l'état de l'environnement, de la consommation des espaces ou des nouvelles politiques publiques et démarches expérimentales mises en oeuvre. Le dispositif de suivi est constitué d'un nombre restreint d'indicateurs mais ceux-ci sont cohérents d'une part avec les orientations du document d'urbanisme propres aux enjeux identifiés sur le territoire, et d'autre part aux possibilités d'actualisation de la collectivité.

De même, l'ensemble des orientations du PADD ne font pas exhaustivement l'objet d'un indicateur, car chacune des orientations n'est pas toujours évaluable à proprement dit, ou ne s'évalue qu'au regard d'une autre orientation.

Enfin, les indicateurs représentent avant tout une tendance, toutes données comprenant toujours des limites et donc une marge d'erreur.

Pour chacun des indicateurs, sont précisés :

- la source : organisme ou la structure auprès desquels la donnée est disponible,
- la périodicité de mise à jour possible : au regard de la fréquence d'actualisation de la donnée par l'organisme source, à la date d'approbation du PLU, sachant que celui-ci n'a obligation faire l'objet d'un bilan qu'au bout de 6 années de vie,
- l'état T0 : donnée fournie si elle est disponible à la date d'approbation du PLU ; dans certains cas, l'état T0 n'est pas disponible lors de l'approbation du PLU mais pourra être renseigné ultérieurement. 2011 correspond à l'année de référence de l'état 0 mais il peut parfois s'agir d'une autre date selon la source et la disponibilité de la donnée.

PADD Communautaire

Partie I : UNE METROPOLE RESPONSABLE

Chapitre 1 : Répondre aux enjeux d'une croissance durable de la métropole toulousaine

Orientations du PADD	Propositions d'indicateurs	Source	Périodicité	Etat 0	Remarques
Privilégier le renouvellement et l'intensification urbaine	Pas d'indicateur proposé	_	_	_	_
	Pas d'indicateur proposé	_	_	_	_
Urbaniser de nouveaux espaces dans la mesure du nécessaire	% du territoire communal et surface en ha de zones N, A et AU classée en zone U dans le PLU	Données communales (PLU)	6 ans	2400 ha de zones AU, A et N sur le territoire communal, soit 20,33% du territoire communal	-
	% du territoire communal et surface en ha de zones AU dans le PLU	Données communales (PLU)	6 ans	201 ha de zone AU0 sur le territoire communal	Pas de prévision d'ouverture à l'urbanisation de zone AU0
Préserver les espaces naturels et agricoles Avoir une gestion économe de l'espace	% du territoire communal et surface en ha de zones N dans le PLU	Données communales (PLU)	6 ans	2011 ha classé en zone N soit 17% du territoire communal	-
	% du territoire communal et surface en ha de zones A dans le PLU	Données communales (PLU)	6 ans	188 ha classé en zone A soit 1,6% du territoire communal	-
	% du territoire communal et surface en ha de zones NJ dans le PLU	Données communales (PLU)	6 ans	14 ha classé en zone NJ soit 0,12% du territoire communal	-

Chapitre 2 : Privilégier l'autonomie des bassins et la proximité

Orientations du PADD	Propositions d'indicateurs	Source	Périodicité	Etat 0	Remarques
Veiller à un équilibre habitants et emplois, entre territoires pluriels	Pas d'indicateur proposé	-	-	-	-
	Pas d'indicateur proposé	-	-	-	-

Orientations du PADD	Propositions d'indicateurs	Source	Périodicité	Etat 0	Remarques
Permettre l'accessibilité du territoire au plus grand nombre par des modes alternatifs à l'automobile	Fréquentation des transports en commun hors scolaire	TISSEO SMTC	1 an	TCSP : 100 800 000 passagers	-
	Distance en km parcourue par les transports en commun	TISSEO SMTC	1 an	26 millions de km	-
	Existence de pôles multimodaux	Données communales	3 ans	- Pôle multimodal de Matabiau - Pôle multimodal des Arènes - Pôle multimodal de Saint-Agne - Pôle multimodal de Jean-Jaurés - Pôle multimodal de la Vache	-
	Proportion des territoires d'accueil de l'habitat qui sont à moins de 500m d'un transport urbain performant. Le « réseau » défini comprend : - les lignes de bus (dont TCSP) en catégorie « ossature », dont la fréquence est inférieure à 10 minutes, et en catégorie « primaire » dont la fréquence est globalement comprise entre 10 et 15 minutes. - les arrêts de métro des lignes A et B, la ligne de tramway T1 - les arrêts de gare ferroviaire sur Toulouse.	Données Toulouse métropole (PDU), et Tisséo (lignes de bus : Septembre 2010), zonage du PLU	6 ans	Etat 0 : avec les zones d'accueil de l'habitat du projet de PLU et les données sur le réseau: 83 % de couverture de ces zones. (pour 58,24 ha de zones d'accueil de l'habitat recensées)	-
Structurer le territoire autour d'un maillage de centralités, afin de favoriser la proximité et le lien social	Linéaire des pistes ou bandes cyclables Voies et linéaires piétons, aménagés ou requalifiés	Données Toulouse métropole	3 ans	267 km de réseau vert cyclable sur le territoire communal 8,3 km de linéaire en centre ville	-
	Proportion des territoires d'accueil de l'habitat couvert par un « pôle de vie » au sens de l'INSEE : dans un rayon de 300 mètres, présence d'au moins quatre activités du commerce de quotidienneté, hors commerce sur éventaire et marchés, traiteur et pharmacie.	Données SIRENE, définitions de l'INSEE pour les commerces de quotidienneté et pôles de vie (voir site de l'INSEE)	6 ans	51 % de couverture de ces zones en comptant les zones d'accueil de l'habitat du projet de PLU et les données SIRENE	Nous n'avons pas cherché 4 activités différentes, simplement 4 activités des catégories requises
	Proportion des territoires d'accueil de l'habitat qui sont à moins de 500m d'un « pôle de vie » défini à l'indicateur précédent :	Données SIRENE	6 ans	84 % de couverture de ces zones en comptant les zones d'accueil de l'habitat du projet de PLU et les données SIRENE	-
	Nombre de logements autorisés et localisation (par secteurs de démocratie locale)	Tableau de bord Observatoire Toulouse métropole	3 ans	1.1 : 147 ; 1.2 : 65 , 1.3 : 80 2.1 : 326 , 2.2 : 23 , 2.3 : 282 , 2.4 : 564 3.1 :406 , 3.2 : 9, 3.3 : 1656 , 3.4 : 1869 4.1 : 100 , 4.2 : 432 , 4.3 : 334 5.1 : 365 , 5.2 : 151 , 5.3 : 441 6.1 : 100 , 6.2 : 273 , 6.3 : 0 , 6.4 : 121 , 6.5 : 487	-

Orientations du PADD	Propositions d'indicateurs	Source	Périodicité	Etat 0	Remarques
Dynamiser et hiérarchise la fonction commerciale	Pour les commerces de proximité, voir les indicateurs relatifs aux « pôles de vie »	-	-	-	-

Chapitre 3 : Permettre des parcours résidentiels pour tous et lutter contre l'exclusion

Orientations du PADD	Propositions d'indicateurs	Source	Périodicité	Etat 0	Remarques
	Production de logement en diffus, ZAC, PAE et OAP : en nombre de logements autorisés	Tableau de bord-Observatoire Toulouse métropole	3 ans	Logements autorisés en ZAC : - 1086 logements, - en PAE : 431 logements, - hors ZAC et PAE (diffus) : 6704 logements	Les OAP étant nouvelles, il n'y a pas eu de permis autorisés dans les OAP pour le moment.
	Production de logement en diffus, ZAC, PAE et OAP : en nombre de logements livrés	Tableau de bord-Observatoire Toulouse métropole	3 ans	Logements livrés: - en ZAC : 1640 logements, - en PAE : 185 logements, - hors ZAC et PAE (diffus) : 5117 logements	Les OAP étant nouvelles, il n'y a pas eu de permis livrés dans les OAP pour le moment.
	Nombre de logements autorisés	Données communales	3 ans	8201 logements autorisés	-
	Nombre total de logements livrés	Données communales	3 ans	6942 logements livrés	-
	Nombre total de logements occupés	INSEE	3 ans	236595 logements occupés sur la commune	-
	Nombre total de logements vacants	INSEE	3 ans	16307 logements vacants sur la commune	-
Proposer une offre de logements adaptée, visant à lutter contre les situations d'exclusion	Taux de logements sociaux sur la commune (loi SRU)	Données Toulouse métropole	3 ans	20.09 % de logements sociaux	-
	Nombre de logements en accession sociale à la propriété	Données Toulouse métropole	3 ans	Pas de données à l'état 0	-
	Répartition des logements sociaux autorisés au regard des territoires soumis à un pourcentage de réalisation de logements sociaux	Données Toulouse métropole	3 ans	Pas de données à l'état 0	-

Partie 2 : Une métropole innovante et dynamique

Chapitre 1 : Valoriser l'économie de la connaissance comme enjeu d'avenir

Orientations du PADD	Propositions d'indicateurs	Source	Périodicité	Etat 0	Remarques
Faciliter les échanges entre territoires de la connaissance	Pas d'indicateur proposé	-	-	-	**-**
	Pas d'indicateur proposé	-	-	-	**-**
Mieux intégrer les lieux de savoir dans la ville	Proportion des territoires d'accueil de l'habitat qui sont à moins d'un kilomètre d'un équipement éducatif qu'il soit : écoles élémentaires ou maternelle, ou équipement d'accueil de la petite enfance	Données Toulouse métropole et communales (PLU)	6 ans	96 % de couverture de ces zones en comptant les zones d'accueil de l'habitat du projet de PLU et les données sur les équipements	-
Développer les réseaux de télécommunications	Couverture du territoire par les infrastructures et réseaux de communications électroniques	Données fournies par les opérateurs et gestionnaires	selon disponibilité	Pas de donnée à l'état 0	Cet indicateur pourra être renseigné dès lors que les opérateurs auront fourni à la collectivité les données nécessaires, conformément au décret n°2012-513 du 18 avril 2012 relatif à la communication d'informations à l'Etat et aux collectivités territoriales sur les infrastructures et réseaux établis sur leur territoire

Chapitre 2 : Optimiser le positionnement de la métropole

Orientations du PADD	Propositions d'indicateurs	Source	Périodicité	Etat 0	Remarques
Améliorer l'accessibilité métropolitaine	Pas d'indicateur proposé	-	-	-	**-**
	Pas d'indicateur proposé	-	-	-	**-**
Déployer une offre de services de niveau métropolitain	Pas d'indicateur proposé	**-**	**-**	**-**	**-**
Développer les infrastructures logistiques	Surfaces commercialisées de locaux de stockage et de logistique	Otie	1 an	50700m² de surfaces commercialisées	**-**

Orientations du PADD	Propositions d'indicateurs	Source	Périodicité	Etat 0	Remarques
Développer le tourisme urbain	Offre hôtelière de la commune ; en nombre d'hôtels et nombre de chambres	Toulouse métropole en chiffres 2011	1 an	107 hôtels, dont 5293 chambres	-
	Taux d'occupation hôtelier	Toulouse métropole en chiffres 2011	1 an	57,5 %	-

Chapitre 3 : Offrir une diversité de sites d'accueil économique, spécialisés et complémentaires

Orientations du PADD	Propositions d'indicateurs	Source	Périodicité	Etat 0	Remarques
Renforcer les territoires d'accueil de la sphère productive	Part de la sphère productive dans les emplois salariés de la Communauté Urbaine Toulouse métropole	Données Toulouse métropole (CLAP)	1 an	37% des emplois salariés appartiennent à la sphère productive	-
Développer une économie résidentielle au plus près de la population	Part de la sphère résidentielle dans les emplois salariés de la Communauté Urbaine Toulouse métropole	Données Toulouse métropole (CLAP)	1 an	37% des emplois salariés appartiennent à la sphère résidentielle	-
Favoriser la mutation et la requalification des parcs d'activités existants	Opération de requalification des zones d'activités économiques anciennes	Données Toulouse métropole	1 an	Pas de requalification de ZAE anciennes	-
Renforcer l'offre de services dans les zones d'activités	Pas d'indicateur proposé	-	-	-	-
Conforter l'activité agricole	Superficie agricole utilisée (en ha)	Recensement agricole 2010 (national)	1 an	665 ha soit 5,6% du territoire	-
	Nombre d'exploitants agricoles parmi la population active	INSEE	1 an	125 exploitants agricoles parmi la population active	-

Partie 3 : Une métropole à vivre

Chapitre 1 : Mettre en œuvre une trame verte et bleue sur le territoire

Orientations du PADD	Propositions d'indicateurs	Source	Périodicité	Etat 0	Remarques
Mettre en valeur le réseau hydrographique et ses espaces	Pas d'indicateur proposé	-	-	-	-
Protéger et valoriser les espaces de nature et leurs continuités	Surface des espaces naturels bénéficiant d'un statut réglementaire (Natura 2000, APPB) ou d'inventaire (ZNIEFF, ZICO)	DREAL Midi-Pyrénées	3 ans	525 ha	-
	Surface en ha et nombre d'Espaces Boisés Classés (EBC) Surface d'Espaces Verts Protégés (EVP) en ha (art. L123-1-5-7° du Code de l'urbanisme)	Données communales (PLU)	6 ans	508 ha d'EBC surfacique et 2805 arbres classés en EBC symbole 68 ha d'EVP	-
	Surface du territoire communal sur laquelle la biodiversité a été inventoriée	Données communales	3 ans	1167 ha	-
	Nombre d'espèces faunistiques recensées Nombre d'espèces floristiques recensées	Données communales	3 ans	- 432 espèces faunistiques - 767 espèces floristiques	-
	Nombre total et par catégorie d'espèces faunistiques d'intérêt et/ou protégées (protection nationale, européenne, régionale ou départementale) hors araignées	Données communales	3 ans	76 espèces faunistiques d'intérêt et/ou protégées à Toulouse dont : - 23 insectes - 14 amphibiens - 7 reptiles - 17 oiseaux - 4 mammifères - 11 chiroptères	-
Développer le maillage vert dans la ville	Surface et % de la ville en espace vert urbain, dont : % et surface en gestion extensive	Données communales	1 an	1 158 ha d'espaces verts soit 9% du territoire communal, dont : 228 ha en gestion extensive, soit 19,5 % du territoire	-
	Proportion des territoires d'accueil de l'habitat qui sont à moins de 500m d'un parc, d'un jardin, d'une zone verte, d'un espace de nature, d'une coulée verte, et/ou à moins de 200 m d'un itinéraire cyclable « vert », d'une promenade ou d'une berge aménagée.	Données Toulouse métropole, zonage du PLU	6 ans	86 % des territoires d'accueil de l'habitat	-

Chapitre 2 : Affirmer un environnement urbain convivial

Orientations du PADD	Propositions d'indicateurs	Source	Périodicité	Etat 0	Remarques
Qualifier le paysage urbain	Traitement des entrées de ville Opérations de réhabilitation et requalification des traversées et centres et des entrées de villes et de villages (études L111-1-4° et travaux de requalification)	Données communales	3 ans	Traitement d'une partie de : - l'avenue de Grande Bretagne (aménagée dans le cadre de la mise en service de la ligne de tramway n°1) - l'avenue des Arènes romaines (aménagée dans le cadre de la mise en service de la ligne de tramway n°1) - l'avenue des Etats-Unis - l'avenue de Fronton - la route de Blagnac - la rue Desbals (nouveau giratoire à l'angle de la rue de Guyenne) - la route d'Espagne - l'avenue de Lardenne (aménagement avec prise en compte du stationnement, des bandes cyclables et des tourne-à-gauche) - l'avenue de Lombez - la route de Saint Simon (nouveau giratoire en prolongement de la rue du Lot)	-
Valoriser le patrimoine architectural et urbain	Nombre d'Elément Bâti Protégé (EBP) dans le PLU (article L123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme)	Données communales (PLU)	6 ans	1779 EBP dont : - 951 façades ou éléments architecturaux protégés - 828 bâtiments protégés	-
Améliorer la qualité de l'espace public et redéfinir sa place dans le lien social	Pas d'indicateur proposé	-	-	-	-
Développer un aménagement durable	Nombre d'éco-quartier	Données communales	6 ans	Pas d'éco-quartier livrés	-
Garantir un environnement bâti de qualité	Pas d'indicateur proposé	-	-	-	-

Chapitre 3 : Préserver les ressources

Orientations du PADD	Propositions d'indicateurs	Source	Périodicité	Etat 0	Remarques
Garantir l'accès de l'eau à tous et préserver la ressource	Qualité des rejets des stations d'épuration (rendements épuratoires)	Données Toulouse métropole	1 an	DBO5 : 98% DCO : 93% MES : 97%	-
	Qualité de l'eau distribuée	ARS Midi-Pyrénées	1 an	Bonne	-
	Part de la population ayant accès à un système d'assainissement collectif fonctionnel	Données Toulouse métropole	1 an	Taux de desserte de 99.6% sur le territoire communal	-
	Disponibilité de la ressource en eau : capacité des usines de production	Données Toulouse métropole	1 an	Usine de production de Clairfont : 39% Usine de production de Pech-David : 37%	-
	Consommation annuelle d'eau potable par les abonnés	Données Toulouse métropole	1 an	31 199 417 m^3 soit 380m^3/an/abonné	Concerne tous les abonnés
Mieux maîtriser l'énergie	Evolution des productions d'énergies renouvelables sur le territoire	Données communales	3 ans	486 KWh / hab	-
	Part des énergies renouvelables dans la production totale des énergies du territoire	Données Toulouse métropole (Plan de gestion différencié)	3 ans	Production électrique totale = 211,2 GWh/h Part énergie renouvelable = 0.002%	-
Gérer les déchets dans le respect de l'environnement	Déchets municipaux générés (en kg / habitant)	Données Toulouse métropole	1 an	328 kg/habt / an	-
	% de recyclage des déchets	Données Toulouse métropole	1 an	51 kg/habt / an Soit : 15 %	-

Chapitre 4 : Assurer la protection et la santé des habitants

Orientations du PADD	Propositions d'indicateurs	Source	Périodicité	Etat 0	Remarques
Lutter contre les nuisances sonores et favoriser les zones calmes	Surface concernée par des nuisances sonores au-delà du seuil d'acceptabilité (Lden>60 dB)	Données Toulouse métropole (Carte du bruit)	5 ans	7948ha	-
	Surface de plancher délivrée pour des constructions à usage d'habitation comprise dans les zones bruyantes (>60 dB)	Données Toulouse métropole (Carte du bruit)	5 ans	Pas de données à l'état 0	-
	Nombre de personnes résidant dans des logements et bâtiments situés dans des secteurs où le bruit routier est supérieur à 68 dB	Données Toulouse métropole (Carte du bruit)	5ans	148 400 habitants	-
	Surface concernée par les nuisances sonores aériennes	Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de Toulouse Blagnac, Toulouse-Francazal, Lasbordes	10 ans	3453ha	-
	Surface de plancher délivrée pour des constructions à usage d'habitation concernée par les nuisances sonores aériennes	Plan d'Exposition au Bruit (PEB) Révisé et approuvé le 18 juin 2008	10 ans	Pas de données à l'état 0	-
	Nombre de personnes résidant dans des logements et bâtiments situés dans des secteurs où le bruit d'avions est supérieur à 55 dB	Plan d'Exposition au Bruit (PEB) Révisé et approuvé le 18 juin 2008	10 ans	44 200 habitants	-
Prévenir et intégrer les risques afin de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens	Nombre de plans de prévention des risques approuvés	Données communales	1 an	- 1 PPR inondation - 1 PPRN Mouvements de terrain Pech David - 1 PPRN « sécheresse » - 2 PPR Technologiques en cours : ESSO et SME	-
	Surfaces exposées aux risques dont surfaces zones agricoles, naturelles et urbaines au PLU	Données communales	6 ans	4092ha exposés aux risques dont : - 155ha de zones agricoles, - 1471ha de zones naturelles, - 2432ha de surfaces urbaines.	La courbe D des PEB n'est pas incluse dans le calcul de la surface exposée aux risques ainsi que le PPRS
	Mesures préventives et prise en compte des risques	Données communales	1 an	Adaptation du PLU (règlement, zonage et OAP)	-
Améliorer la qualité de l'air par le développement d'une écomobilité	Indice ATMO et surveillance de la qualité de l'air	ORAMIP	1 an	Indice ATMO : 4,12	-